

Fiche bassin piscine « Océalis » Beaumont

Caractéristiques :

Le centre aquatique Océalis de Beaumont met deux bassins à la disposition des scolaires :

- un bassin « ludique » allant d'une profondeur de 40cm à 1,20m, aménageables pour les élèves de palier 1 à 2
- un bassin de natation de 25m sur 12,50m d'une profondeur de 1,20m à 3m, aménageable pour des élèves de palier 2, 3, 4.
- La séparation des deux espaces est matérialisée par une barrière métallique non amovible
- La structure propose 4 vestiaires collectifs organisés pour l'utilisation de 2 vestiaires « montants » et 2 « descendants »
- Chaque vestiaire comporte une rangée centrale de casier qui permet de séparer éventuellement filles et garçons (utilisé lorsque l'enseignant est seul avec sa classe)
- Seules les douches collectives sont utilisées par les élèves.

Dispositif d'accès bassin et de sortie :

- 1- Les élèves sont comptés par l'enseignant à l'entrée dans le hall de la structure.
- 2- L'enseignant signe la fiche de présence indiquant le nombre d'enfants présents en présence de l'éducateur sportif.
- 3- Porte anti-retour électronique à la sortie des vestiaires pour l'accès aux bassins : l'ouverture est effectuée par un éducateur sportif côté bassin lors que les élèves sont regroupés par les enseignants. Le passage préalable aux douches est obligatoire.
- 4- Les élèves sont comptés à l'entrée sur le bassin par l'enseignant et le maître nageur, co-signature des deux sur la fiche nominative.
- 5- L'ouverture des bassins donne du côté des petites profondeurs de chaque bassin : bassin ludique et bassin de natation.
- 6- En fin de séances les élèves sont regroupés et comptés avant la sortie des bassins. Signature conjointe des enseignants et du maître nageur.
- 7- La porte est ouverte puis refermée lorsque le dernier élève est sorti.
- 8- A la sortie des vestiaires, les élèves sont comptés dans le hall : signature conjointe de l'enseignant et du maître nageur
- 9- Une surveillance des bassins est effectuée tant que des élèves sont dans la structure.

Personnes handicapées : accès :

- accès possible depuis l'extérieur jusqu'à l'intérieur des bassins : rampes d'accès roulantes, largeur de portes, sanitaires...
- nacelle de mise à l'eau pour les élèves présentant des handicaps lourds.

Organisation liée à la sécurité :

- une classe par créneaux horaires
- 10 minutes de battement entre chaque groupe pour éviter les croisements de groupes sur les bassins et dans les vestiaires

Dispositif de sécurité : d'évacuation et de mise à l'abri (PPMS) prévu dans le POS

Convention signée le :

- convention tripartite signée par tacite reconduction en 1999. Cette convention peut faire l'objet d'avenants annuels
- N°: CHH NAT 99 002

Modalités de passation des tests d'autonomie, « savoir nager », « activités nautiques »

- **Passation assurée par** : par l'enseignant et ou les maîtres nageurs
- **A quel moment** : le test activités nautiques est effectué automatiquement à la fin du cycle d'apprentissage des CE2. Un double est transmis au conseiller pédagogique.
- **Retour des tests vers la circonscription effectué par** : les enseignants. Ce retour pose problème. Un double sera laissé cette année au centre aquatique pour une compilation en fin d'année scolaire

Partenariat MNS/Education nationale Fréquence des réunions et objet : <ul style="list-style-type: none">- une réunion bilan de fin d'année pour analyser les difficultés et les orientations d'organisations à prendre pour l'année suivante- une réunion en fin d'année avec le directeur pour la constitution des plannings- participation d'un ou plusieurs maîtres nageurs aux réunions d'agrément- rencontres informelles pour la régulation de la mise en œuvre du projet pédagogique	Partenariat Mairie/Education nationale Fréquence des réunions et objet : <ul style="list-style-type: none">- réunion décidée lorsqu'il s'agit de modifications éventuelles des termes de la convention- rencontre pour la régulation des plannings et des transports associés.- compte rendu annuel de la fréquentation des scolaires par le CPCEPS
---	--

Documents existants : voir dans ressources pédagogiques du site de circonscription

- document didactique « enseignement de la natation en milieu scolaire » et outil d'évaluation des comportements de nageurs.
- document pédagogique cadre servant à l'agrément annuel des éducateurs sportifs
- **Livret élève** : remis à chaque élève en GS pour toute sa scolarité primaire

Parents présents dans l'encadrement : **Réunion d'information et test pratique** deux réunions et tests sont organisés au cours de l'année scolaire : septembre et janvier

